Emeutes de Vitry-le-François: 16 condamnations jusqu'à 3 ans et demi ferme

05/07/2009 à 20h30

Le tribunal correctionnel de Châlons-en-Champagne a condamné jeudi seize participants aux émeutes de Vitry-le-François (Marne) de juin 2008 à des peines allant de quatre mois de prison avec sursis jusqu'à cinq ans de prison dont trois ans et demi ferme.



Deux des 18 prévenus ont été relaxés, tandis qu'un mandat d'arrêt pour un accusé absent du tribunal a été lancé.Sept d'entre eux, incarcérés depuis octobre 2008, ont été maintenus en détention à l'issue du jugement.

Les accusés, dont le plus âgé a 33 ans, devaient répondre de participation à un attroupement armé, destructions par incendie en réunion ainsi que de violences sur agents de la force publique.

Le plus lourdement condamné – à cinq ans dont un an et demi avec sursis -, âgé de 29 ans, a été considéré comme un meneur important des violences.

Dans ses réquisitions, le parquet évoquant une "nuit de chaos où les jeunes ont perdu le sens de l'humain", avait réclamé des peines de quatre mois avec sursis jusqu'à cinq ans d'emprisonnement dont quatre ferme pour les leaders présumés.

Dans la nuit du 14 au 15 juin 2008, une flambée de violences était survenue dans un quartier périphérique de Vitry-le-

François, après le meurtre d’un jeune homme de 22 ans sur fond de trafic de drogue.
Certains jeunes avaient dégradé et incendié des bâtiments ainsi qu’une soixantaine de véhicules, pour un préjudice estimé à 600.000 euros. Une dizaine de personnes avaient été légèrement blessées, notamment parmi les forces de l’ordre et les pompiers. Source